Département : VAL D'OISE
Localité : HAUTE ISLE
Edifice : EGLISE

HISTORIQUE

Haute Isle, jusqu'en 1670, appartint à la commune ou paroisse de Chérence.

Chérence l'administrait et son cimetière, tangent à son église, recevait les restes de nos aïeux.

Un tel état de choses, qui ne pouvait durer toujours, étant données surtour la topographie des lieux et l'obligation de gravir la côte par tous les temps pour assister aux officies, ou pour transporter les morts, incita les habitants de Haute Isle, sous l'égide de leur Seigneur, à demander leur rattachement à la paroisse de la Roche Guyon.

On verra par ce qui suit , qu'ils ont obtenu plus qu'ils ne demandaient et que l'autonomie leur a été accordée.

Nous donnons ci-après un extrait du procès-verbal, en date du 25 novembre 1669, de l'enquête qui fut faite à ce sujet, les enquêteurs disant préalablement :

" Nous sommes transportés du village de Chérence devant la principale porte de l' église du dit lieu ou estant ayant fait faire ouverture des portes de lad. église et fait sonner les cloches pour la célébration de la grande messe, y serions entrés et advertis du sujet de nostre arrivée à ce, qu'ils ayent à l'issuè de la grande messe, à s'assembler et en dire leur avis et sentiment.

" Monsieur Jean d'Amoure, âgé de quatre-vingts ans, Lieutenant en la Prévost de Vétheuil ; Robert Oursel, âgé de soixante seize ans, marchand, demeurant à Vetheuil, ancien Prévost de la Charité des Morts, demeurant au dit Vétheuil, à présent Prévost en charge de la dite Charité, lesquels, après serman presté, ont dit avoir connaissance de la situation des lieux, Et que en temps d'hiver, de neige ou verglas, Et mesme dans les chaleurs et grandes sécheresses de l'Esté l'on ny peut tenir pied, Et quand ces Temps les personnes d'aage sont tombés

.../

en foiblesse en faisant le dit chemin, déclarant en outre que l'on ne peut y porter les corps du bas de la montagne en haut sans danger de tomber du costé du précipice estant obligés, les dits confrères de la Charité de porter les corps sur une eschelle à deux personnes acause que le chemin est fort estroit, ce qui ne se peut sans danger de tomber et sans incommodité considérable de l'altération de la santé de ceux qui portent les corps comme il est arrivé en la personne du dit Durssel, déposant. Lequel nous a dit qu'un jour, portant un corps mort de Chantemesle à Chérence, il se trouva tout baigné d'eau hors d'haleine, luy et ses confrères, qu'ils furent obligés à la faveur de Mons'le Curé de Chérences, de rentrer dans son presbitère pour se relever et reprendre leurs forces sans le secours duquel ils croient qu'ils seraient morts sur place."

Aussi après, des enquêtes, contre-enquêtes, démarches suppliques des habitants d'Austisle et du Sieur Nicolas Dongois, "écuyer, conseiller du Roy, maison couronne de France, greffier de la Grand'Chambre du Parlement de Paris,seigneur d'Autisle et en partie de Chantemesle" tant auprès de "Monseigneur Religiosissime et Illustrissime Archevesque de Rouen, Primat de Normandie' qu'auprès de Roger Duplessis, "Seigneur de Liancourt Chevalier des Ordres du Roy, Comte de Durstal, Duc de La Roche Guyon, Pair de France, Seigneur de Chérences et en partie de Chantemesle, qu'il fut accordé à la date du 31 Mars 1670 et au nom de Monseigneur l'Archevesque de Rouen

" que les hameaux d'Austile et Chantemesle fussent séparés de la Cure de Chérence et unys à celle de la Roche Guyon plus proche, et qu'il fut basti une église sucursalle sur le territoire de ladite Seigneurie d'Autisle du costé qu'elle aboutit à celle de Chantemesle .. à la charge que le sieur Dongois ferait bastir l'église et le presbitaire à ses dépens, donnerait le lieu pour l'église, le presbitaire et le cimetière et que les dixmes des deux hameaux seraient partagés en trois parties dont l'une demeurerait et appartiendrait au Curé de Chérence et à ses successeurs, une au Curé de la Roche Guyon et une au futur Curé d'Autisle"

Réfléchissant sans doute que la modeste dixme Autisloise, coupée en trois parts, serait une piètre ressource, d'une nouvelle enquête il est "apparu que l'establissement d'une église paroissialle et distincte de celle de la Roche Guyon seroit plus advantageux pour la cure de Chérence en ce que la dixme ne seroit partagée qu'en deux parts, l'une pour le sieur curé de Chérence, l'autre pour le curé qui sera nouvellement estably en la dite église, sous l'invocation de Nostre Dame et de Saint Thibaut."

.../

L'Eglise fut donc construite, ainsi que le presbytère comme il était convenu.

Sur l'emplacement donné par le seigneur, le roc fut entaillé verticalement et les déblais rejetés devant la coupe, soutenus par les murs existant encore actuellement en partie, et ce pour constituer le sol du cimetière.

Quant à l'église elle-même, elle fut creusée en plein cintre dans le roc crétacé, sous forme d'une belle voûte de huit mètres de hauteur sur une largeur de 7m80 et une longueur de 26mètres.

Les déblais formant le cube imposant d'environ 1.800 mètres cubes furent jetés à la Seine, à l'est du port actuel et constituèrent un "platinier" de deux cents mètres carrés que recouvre un mètre à un mètre et demi d'eau depuis la construction du barrage de Port Villez et au bout duquel s'effectuait le rouissage du chanvre au temps où nos grand'mères le filaient.

La porte d'entrée et les trois fenêtres de l'église furent taillées dans la façade, ainsi qu'une quatrième fenêtre, à son extrémité ouest, laquelle n'ayant été qu'ébauchée, a servi de nos jours à encastrer le monument aux morts de la grande guerre.

Les boiseries fort belles et de pur style auraient été empruntées à la Sainte Chapelle du Palais de Justice de Rouen.
